

Décision du Maire de Montaignu-Vendée N° DECREE_2026_170

Travaux de réhabilitation du Pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaignu

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20260320_13 en date du 20 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée,
Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr,
Considérant la procédure adaptée ouverte de travaux dont le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 19 mai 2026 sur la plateforme www.marches-securises.fr,
Considérant le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération, représentée par le bureau d'études ECOBAT (85310 La Chaize-le-Vicomte)
Considérant le procès-verbal de la Commission Commande Publique en date du 21 juillet 2026,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés pour l'exécution des prestations,*

DECIDE

ARTICLE 1

Les marchés de travaux sont attribués aux sociétés suivantes, dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de consultation :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
01 « Démolition – Gros-œuvre »	SAS HERVOUET-PICORIT 85600 Montaignu-Vendée	99 581,69 € (prix global et forfaitaire – offre de base) La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) « remplacement des doublages existants » n'est pas retenue.
02 « Etanchéité – Zinguerie »	SAS VENDEE ETANCHEITE 85500 Beaurepaire	24 948,00 € (prix global et forfaitaire)
03 « Menuiseries extérieures et intérieures »	SAS MENUISERIES GODARD 85250 Saint-Fulgent	36 246,86 € (prix global et forfaitaire)
04 « Cloisons sèches - Isolation »	SAS ISOLYA 85190 Aizenay	55 790,09 € (prix global et forfaitaire - Offre de base) La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) « remplacement des doublages existants » n'est pas retenue.
05 « Plafonds suspendus »	SAS PICHAUD VINET 85600 Montaignu-Vendée	8 123,40 € (prix global et forfaitaire)
06 « Chape-carrelage-faïence »	SARL BARBEAU 85220 Coëx	16 368, 28 € (prix global et forfaitaire)
07 « Revêtement de sol souple »	ABC REVETEMENT 85170 Dompierre-sur-Yon	8 000,00 € (prix global et forfaitaire)
08 « Peintures »	FREMONDIERE DECORATION 49270 Orée d'Anjou	20 055,59 € (prix global et forfaitaire)
09 « Nettoyage »	SAS POLYV ALLIANCE 85300 Challans	1 966,00 € (prix global et forfaitaire)

10 « Electricité »	SAS MOINARD ENERGIE 85600 Montaigu-Vendée	51 001,87 € (<i>prix global et forfaitaire - Offre de base</i>) La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) « remplacement des doublages existants » n'est pas retenue.
11 « Climatisation – Ventilation – Plomberie »	SAS AMIAUD 85260 Les Brouzils	67 991,48 € (<i>prix global et forfaitaire - tranche ferme</i>) 2 354,00 € (<i>prix global et forfaitaire - tranche optionnelle selon affermissement le cas échéant</i>) Montant Tranche Ferme +Tranche Optionnelle : 70 345,48 € (<i>prix global et forfaitaire</i>)

ARTICLE 2

Les marchés et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget Immobilier de commerces de proximité de Montaigu-Vendée.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
 Maire de Montaigu-Vendée
 27 juil. 2026

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.